



L'organisation patronale FBAA et les partenaires sociaux du secteur privé belge du transport par autobus et autocar souhaitent s'adresser aux employeurs, aux employés et donneurs d'ordre ainsi qu'aux citoyens.

Chers collègues, dirigeants, employés et citoyens,

En raison des mesures appropriées et nécessaires pour lutter contre COVID-19, notre secteur est pour la plupart au point mort et a été durement touché dans ses opérations. Malgré le risque pour chacun de tomber malade, il reste encore, jusqu'à nouvel ordre, des services et des lignes actives qui assurent une certaine mobilité à la société pour les déplacements importants, voire vitaux.

Nous pensons ici principalement aux bus des transports publics, mais aussi aux transports scolaires qui sont encore nécessaires pour s'occuper de l'accueil des enfants des employés du corps médical, ou au rapatriement de citoyens à l'étranger, ou autres.

Nos chauffeurs, nos mécaniciens, nos planificateurs et notre personnel administratif encore actifs, font partie des héros qui veillent dans l'ombre à ce que la vie quotidienne ne s'arrête pas complètement et à ce que les déplacements nécessaires vers les hôpitaux, les pharmacies ou les magasins d'alimentation soient pris en charge. Nos autres employés doivent actuellement rester sur la touche, mais ils ont également tout donné jusqu'à leur, pour le moment, dernier trajet. Nous tenons à les remercier explicitement pour leur engagement, leur professionnalisme et leur approche humaine !

Nous sommes confiants que tout le monde traite notre personnel avec le respect nécessaire et écoute ses conseils pour aider à mettre en œuvre les mesures de sécurité. Nous apprécierons beaucoup que vous puissiez les aider à appliquer ces règles en sensibilisant vos concitoyens à ce sujet.

Bien entendu, nous demandons à nos employés de respecter les règles d'hygiène nécessaires et nous attendons de tous les passagers qu'ils adoptent la même attitude. Notre secteur fait toujours partie intégrante de la société et nous souhaitons que cela reste ainsi.

Les inquiétudes qui règnent sont justifiées, c'est pourquoi les employeurs, les syndicats et les entreprises de transport public, en collaboration avec les experts en matière de bien-être au travail du SPF ECTS, ont élaboré des recommandations nationales valables pour l'ensemble du secteur afin de protéger autant que possible les chauffeurs et nos passagers.

Nous avons dès la première heure diffusé ces lignes directrices et nous vous demandons une fois de plus de les appliquer rigoureusement. Elles s'adressent à tous les citoyens, aux cadres, aux employés, aux chauffeurs, aux mécaniciens mais aussi à tous les passagers. Nous ne pouvons que souligner une fois de plus le message clair des experts pour lutter ensemble contre le phénomène COVID-19.

Les employeurs sont une fois de plus invités à respecter les lignes directrices minimales, à s'organiser et à fournir les ressources nécessaires. Nous les encourageons à aller même au-delà du minimum, et nous remercions ceux qui continuent à chercher des moyens utiles et adaptés pour respecter, entre autres, la distanciation sociale recommandée.

Nous demandons de favoriser au maximum le dialogue social au sein des entreprises pour que de bons accords puissent être conclus et que tout le monde regarde ensemble dans la même direction. Cela signifie que les comités pour la prévention et la protection au travail, et en leur absence la délégation syndicale et/ou les secrétaires, jouent un rôle d'accompagnement et sont compétents en la matière.

Pour que tout soit bien clair, et pour encourager le changement indispensable de nos réflexes, nous réitérons ici les recommandations qui doivent être communiquées aux employés :

A. Règles générales d'hygiène

- **Lavez-vous les mains régulièrement pendant une durée suffisante** (min. 40 sec) et utilisez des gels désinfectants pour les mains.
- Utilisez à chaque fois un nouveau mouchoir en papier et jetez-le immédiatement après usage.
- Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, toussiez ou éternuez à l'intérieur de votre coude.
- Gardez une distance d'**au moins 1,5 mètre** entre vous, dans la mesure du possible. En cas de double équipage, les mêmes conseils s'appliquent. Essayez de protéger l'environnement du chauffeur contre tout contact avec les passagers, tant près du poste de conduite que près des espaces pour charger les bagages. Des exemples utiles à ce sujet sont disponibles.
- Les directives concernant les arrêts, dépôts ou autres points d'arrêt doivent être suivies correctement.
- En cas de maladie, on suit les directives générales du gouvernement et **en cas de contamination au coronavirus, on informe immédiatement l'employeur** pour qu'il puisse vérifier avec qui on a été en contact.
- La règle de distanciation sociale : informer les passagers de la distance de sécurité et du comportement correct à adopter. Aidez-les à les respecter en leur donnant des conseils à appliquer dans le véhicule et lors de l'embarquement et du débarquement. En cas d'infraction délibérée, informez-les de leur devoir civique et contactez l'employeur si nécessaire. Pour les services réguliers, nous nous référons également aux recommandations spécifiques des entreprises de transport publique régionales.

Ces mesures de base sont cruciales pour prévenir la propagation du coronavirus.

Nous demandons une fois de plus à nos employeurs de fournir les installations sanitaires nécessaires, de faire tout leur possible et dans la mesure de leurs possibilités pour fournir des équipements de

protection supplémentaires tels que des gels hydroalcooliques, gants jetables (voir B), mouchoirs en papier, lingettes ou sprays désinfectants, sacs poubelles et, si c'est désigné comme étant nécessaire, des masques de protection et de veiller à ce que ces équipements soient utilisés conformément à la réglementation.

Un aperçu pratique de l'application des mesures a été mis à disposition de tous les employés, par la fédération.

B. Contact via des documents...

Éviter autant que possible les contacts physiques avec des collègues, des passagers ou des tiers, reste avant tout le message le plus important. Essayez de tout faire, autant que possible, de façon numérique. Si des documents doivent tout de même être remis pendant l'exécution des trajets, il est recommandé de travailler avec prudence, et éventuellement d'utiliser des gants. Mieux encore, **lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon** ou désinfectez-les avec un gel désinfectant et, en attendant, ne touchez pas votre visage.

C. Au bureau : matériel de bureau

Nettoyez le matériel en commun à chaque utilisation (poignées, fonctionnement des imprimantes, claviers, appareils électroniques, ... et surtout lorsque vous changez d'utilisateur !

D. Espaces communs (réfectoires, salles de classe, ...) : repas, les moments de pause/début et fin de services

Dans la mesure du possible, évitez la présence simultanée de plusieurs personnes dans une même pièce fermée : Espacez les chaises et laissez suffisamment d'espace entre elles (min. 1,5 m). Ne vous asseyez pas en face des uns et des autres. Limitez la présence dans les petits espaces fermés.

E. Congés, récupération et administration

Les partenaires sociaux demandent aux employeurs et aux employés de traiter les congés avec bon sens et raison. Pour ceux qui sont toujours actifs dans les opérations, mais qui devraient pouvoir s'occuper de leurs proches pour fournir des soins nécessaires, il faut faire preuve de compréhension lors de la demande de congé. Cependant, il est interdit de prendre un congé "forcé".

S'il n'y a plus d'activités ou s'il n'y a pas suffisamment de travail, l'employeur demande un chômage temporaire conformément aux règles et directives applicables de l'ONEM.

Ayez de la compréhension pour les documents présentés en cas de maladie, y compris les certificats médicaux, qui n'auraient pas été entièrement remplis ou signés compte tenu des procédures accélérées de la part des soins de santé et/ou des médecins.

Les partenaires sociaux appellent donc chacun à développer un esprit civique et à contribuer à respecter rigoureusement les recommandations des autorités officielles.